

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juillet 2020 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn Pausé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Félix Champagne Picotte, Chef de division urbanisme et études techniques

Exceptionnellement, et en conformité avec l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 26 avril 2020, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

CA20 26 0140

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 6 juillet 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2020 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0141

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2020, à 19 h et la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2020, à 13 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2020, à 19 h et la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2020, à 13 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 16.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 16 et se termine à 19 h 46.

CA20 26 0142

Ratifier une modification à la convention de contribution financière de la SIDAC Promenade Masson révisant la répartition des fonds octroyés par l'Arrondissement en raison de l'évolution rapide de la situation dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De ratifier une modification à la convention de contribution financière de la SIDAC Promenade Masson afin que cette dernière puisse réviser la répartition des fonds octroyés par l'Arrondissement en raison de l'évolution rapide de la situation dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention modifiée pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer les dépenses liées à la convention modifiée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater la directrice du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207624006

CA20 26 0143

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 150 000 \$ – Autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année – Approuver un projet de convention de partenariat entre de l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la Chaire de recherche sur la forêt urbaine(RPPA20-06072-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 150 000 \$;

D'autoriser une contribution financière de 150 000 \$, pour une durée de trois ans, soit 50 000 \$ par année;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel;

D'approuver un projet de convention de partenariat entre l'Université du Québec à Montréal et la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la Chaire de recherche sur la forêt urbaine.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1200674003

CA20 26 0144

Autoriser une dépense totale de 141 453,74 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Techvac environnement inc. », pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro RPPV20-06061-OP, 20-18107 lot numéro 3 (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 141 453,74 \$, taxes incluses, pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de renouvellement de douze (12) mois comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Techvac Environnement inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 141 453,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-18107 lot 3, RPPV20-06061-OP;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207884001

CA20 26 0145

Autoriser une dépense totale de 410 403,26 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à « Trafic Innovation inc. » pour fourniture et livraison de délinéateurs flexibles (Bollards) pour les pistes cyclables et pour des projets qui seront réalisés en 2020 - Appel d'offres public numéro 20-18192 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 410 403,26 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de délinéateurs flexibles (bollards) pour les pistes cyclables et pour des projets qui seront réalisés en 2020;

D'accorder à « Trafic Innovation inc. » plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 410 403,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-18192 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1208476001

CA20 26 0146

Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « La Maisonnette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2020 – Octroyer une contribution financière de 1 200 \$ à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maisonnette des parents », pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2020;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « La Maissonette des parents » une contribution financière de 1 200 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1203318001

CA20 26 0147

Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » – Octroyer une contribution financière maximale de 34 897,88 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet d'information, de sensibilisation et d'intervention lié aux respects des consignes sanitaires liés à la COVID-19 et à la sécurité urbaine en général (RPPC20-06065-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ratifier la convention de contribution financière avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. », afin de le soutenir dans la réalisation de sensibilisation auprès des citoyens et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de juin à octobre 2020;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » une contribution financière totale de 34 897,88 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1207699003

CA20 26 0148

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » – Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la quatrième édition du Festival des arts de ruelle – Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Festival des arts de ruelle », pour la réalisation de la quatrième édition du Festival des arts de ruelle;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Festival des arts de ruelle » une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1208724002

CA20 26 0149

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Comptoir public » afin de soutenir la réalisation du projet Épigramme – Octroyer une contribution financière maximale de 3 840 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour la période estivale 2020, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Comptoir public » pour la réalisation du projet Épigramme;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Comptoir public » une contribution financière de 3 840 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1208724004

CA20 26 0150

Prolonger l'entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 6 juin 2020 / RPPG17-03045-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prolonger l'entente de gré à gré avec l'organisme « Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA », aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période d'un an à compter du 6 juin 2020;

D'autoriser les dépenses découlant de cette entente à la hauteur du budget réservé pour cette activité. Le service sera facturé mensuellement et à la pièce selon les taux prévus au contrat.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1208557002

CA20 26 0151

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue des Habitations les II Volets pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} août 2020, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6240, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, d'une superficie d'environ 65,03 m², à des fins communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une dépense totale de 23 489,30 \$ (exonéré de TPS et TVQ). Bâtiment 8069-001

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue des Habitations les II Volets pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} août 2020, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6240, avenue Christophe-Colomb, à Montréal, d'une superficie d'environ 65,03 m², à des fins communautaires et de loisirs pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une dépense totale de 23 489,30 \$ (exonéré de TPS et TVQ), le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1208682006

CA20 26 0152

Autoriser un virement de crédits du compte de 88 000 \$ – Accorder une contribution financière de 88 000 \$ à l'organisme sans but lucratif, « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2020 du programme Projets participatifs citoyens

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 88 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement;

D'approuver un projet de convention avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal) pour réaliser les projets des huit milieux de vie de l'édition 2020 du programme Projets participatifs citoyens;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 88 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1207928001

CA20 26 0153

Autoriser une dépense totale de 122 192,67 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat de 111 084,25 \$, taxes incluses, à « Urbex Construction Inc. », pour le projet d'aménagement de cinq ruelles vertes et la bonification de deux ruelles vertes existantes - Appel d'offres public RPPV20-05052-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 122 192,67 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement de cinq ruelles vertes et la bonification de deux ruelles vertes existantes, le cas échéant;

D'accorder à « Urbex Construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 111 084,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV20-05052-OP (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 11 108,42 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1207911004

CA20 26 0154

Approuver dix conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés pour la réalisation de camps de jour à l'été 2020 – Octroyer un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 702 100 \$, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux – Autoriser un virement budgétaire du compte de surplus de gestion affecté - SST de 502 100 \$ vers le compte de surplus de gestion affecté - divers et un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de 702 100 \$ (RPPL20-06066-GG à RPPL20-06070-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver dix conventions de contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », « Rythmik Québec », « L'Oasis des enfants de Rosemont », « La Place des enfants », « La Maissonnette des parents », « Centre Didache », « Bureau de la communauté haïtienne de Montréal », « CESAM - Centre d'enrichissement sportif et académique de Montréal » pour les soutenir dans la réalisation de camps de jour à l'été 2020 dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'octroyer à cet effet un soutien financier spécial non récurrent pour la somme totale maximale de 702 100 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, répartie comme suit entre les organismes à verser aux conditions prévues à leur convention respective :

ORGANISME	Inscriptions totales	Soutien financier maximal (été 2020)
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	1 824	127 680 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	3 104	217 280 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	3 000	210 000 \$
Rythmik Québec	282	19 740 \$
L'Oasis des enfants de Rosemont	240	16 800 \$
La Place des enfants	280	19 600 \$
La Maissonnette des parents	400	28 000 \$
Centre Didache	160	11 200 \$
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM)	320	22 400 \$
CESAM - Centre d'enrichissement sportif et académique de Montréal	420	29 400 \$
TOTAL	10 030	702 100 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets de camps de jour dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement budgétaire du compte de surplus de gestion affecté – SST de 502 100 \$ vers le compte de surplus de gestion affecté – divers et un

virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers de 702 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera avancée par l'Arrondissement et entièrement remboursée par la ville centre, conditionnellement à l'adoption du GDD 1204815002.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1203653003

CA20 26 0155

Approuver deux conventions complémentaires aux Ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux intervenues entre l'Arrondissement, le « Centre de services scolaire de Montréal » et la « Commission scolaire English-Montreal » (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) pour la période des camps de jour de l'été 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver deux conventions complémentaires aux Ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux et qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les deux commissions scolaires œuvrant sur son territoire, soit le « Centre de services scolaire de Montréal » et la « Commission scolaire English-Montreal »;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions complémentaires.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1203653004

CA20 26 0156

Autoriser une dépense de 89 429,85 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation d'une étude d'impacts sur la circulation, la sécurité et le stationnement dans le cadre d'un projet de réaménagement de la rue Molson, entre la rue Masson et le boulevard Saint-Joseph, conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 89 429,85 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation d'une étude d'impacts sur la circulation, la sécurité et le stationnement dans le cadre d'un projet de réaménagement de la rue Molson, entre la rue Masson et le boulevard Saint-Joseph;

D'avoir recourt à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. ».

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1204243003

CA20 26 0157

Autoriser une dépense de 86 163,41 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. », pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie afin de réaménager les trois terrains de balle au parc du Pélican

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 86 163,41 \$, taxes incluses, le cas échéant;

D'octroyer un contrat de gré à gré au même montant à l'entreprise « Expertise Sports Design LG inc. » pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie afin de réaménager les trois terrains de balle au parc du Pélican, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1208725001

CA20 26 0158

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 2 au 29 mai 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 2 au 29 mai 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879007

CA20 26 0159

Prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1200717005

CA20 26 0160

Autoriser, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, le Service de la culture de la Ville de Montréal à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public au parc de l'Ukraine dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement – Autoriser une dépense approximative de 120 464,34 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art incluant les contingences et dépenses générales du projet – Autoriser un virement du Fonds de réserve parcs et terrains de jeux de l'arrondissement (RPPL19-09071-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, le Service de la culture de la Ville de Montréal à tenir un concours sur invitation pour l'intégration d'une œuvre d'art public au parc de l'Ukraine dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement;

D'autoriser une dépense approximative de 120 464,34 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art incluant les contingences et dépenses générales du projet, à même le Fonds de réserve parcs et terrains de jeux de l'arrondissement. La dépense sera répartie comme suit :

Frais liés au projet d'art public	Montants taxes incluses	Échéancier
Frais de concours et incidences (honoraires des finalistes et du jury, médiation, panneau d'identification, texte du dépliant)	27 378,26 \$	Juillet 2020 à octobre 2021
Acquisition de l'œuvre d'art (contrat de l'artiste)	82 134,78 \$	Janvier à octobre 2021
Contingences de l'œuvre (fondations de l'oeuvre)	10 951,30 \$	Septembre 2020
TOTAL	120 464.34\$	

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le virement du Fonds de réserve parcs et terrains de jeux de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1197174004

CA20 26 0161

Autoriser un virement de crédits de 500 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - Divers, pour la création d'un fonds COVID19 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 500 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - Divers, pour la création d'un fonds COVID19 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1203879006

CA20 26 0162

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 87 000 \$, pour le financement de deux postes d'agents du cadre bâti temporaires, jusqu'au 31 décembre 2020 à la Direction du développement du territoire et des études techniques

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 87 000 \$, pour le financement de deux postes d'agents du cadre bâti temporaires, jusqu'au 31 décembre 2020, à la Direction du développement du territoire et des études techniques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1204646005

CA20 26 0163

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 191 400 \$ pour le financement de postes temporaires d'employés cols bleus pour l'entretien des parcs de l'arrondissement Rosemont–La Petite Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 191 400 \$ pour le financement de postes temporaires d'employés de parcs pour l'entretien des parcs de l'arrondissement Rosemont–La Petite Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1200674004

CA20 26 0164

Répartir la somme de 2 442 200 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De répartir la somme de 2 442 200 \$ et autoriser les virements de crédits provenant du surplus de gestion 2019 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1200717003

CA20 26 0165

Autoriser un virement budgétaire de 80 000 \$ en provenance du compte de surplus pour le financement des communications entourant la Vision Vélo

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement budgétaire de 80 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers pour le financement des communications entourant la Vision Vélo.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1200717006

CA20 26 0166

Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, gestion de l'actif et normalisation de la démarche déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, gestion de l'actif et normalisation de la démarche déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;

D'autoriser Mme Guylaine Déziel, directrice de la Direction du développement du territoire et études techniques à agir au nom de l'Arrondissement et à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1207522003

CA20 26 0167

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6815, rue De La Roche, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement - Fonds de compensation de 40 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2020-26-031, jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6815, rue De La Roche (lot numéro 3 458 818), de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1204814002

CA20 26 0168

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Molson », « Fruixi - Rosemont » et « Marché engagés du CRACPP»

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2020-26-032, jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2020-26-033, jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2020-26-034, jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2020-26-035, jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1207699004

CA20 26 0169

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (Exercice 2020) (RCA-151) afin de modifier les tarifs relatifs aux permis de cafés-terrasses

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 80 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2020) (RCA-151), l'ordonnance numéro 2020-26-036, jointe à la présente, afin de modifier les tarifs applicables aux demandes de permis relatifs aux cafés-terrasses.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1200284008

CA20 26 0170

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), une dérogation mineure à l'article 47 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre du morcellement du lot du bâtiment situé au 6310, 24^e Avenue - Demande de permis 3001917415

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure à l'article 47 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre du morcellement du lot du bâtiment situé au 6310, 24^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1204543001

CA20 26 0171

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la construction d'un stationnement étagé au 5000, rue Bélanger - Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de 15 jours a eu lieu du 15 au 30 juin 2020, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu durant cette période;

ATTENDU QUE le projet de règlement est accessible au public.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148), le second projet de résolution suivant :

1° D'autoriser, pour la propriété située au 5000, rue Bélanger (lot 2 787 201) :

- a) La construction d'un deuxième bâtiment sur le lot à des fins de stationnement.

2° D'autoriser, pour la construction du bâtiment visé au paragraphe 1° :

- a) Une marge arrière minimale de 2,5 m;
- b) Un taux d'implantation maximal de 65 %.

3° D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° aux conditions suivantes :

- a) Une hauteur maximale de trois étages et de 12 m;
- b) Le verdissement de l'ensemble de la superficie de la toiture, sauf pour l'établissement d'équipements ou pour les dégagements requis par règlement;
- c) Réserver 10 cases de stationnement à des fins de covoiturage;
- d) Aménager cinq nouvelles cases de stationnement pour la recharge des véhicules électriques;
- e) Prévoir la rétention des eaux pluviales sur le site du projet;
- f) Prévoir des espaces de stationnement pour vélos dans le stationnement étagé.

4 D'assortir l'autorisation prévue au paragraphe 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie*. Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, les critères d'aménagement additionnels suivants s'appliquent :

- a) Minimiser la superficie d'ouverture des façades et favoriser l'implantation d'un muret pare phare afin de réduire la pollution lumineuse sur les propriétés voisines;
- b) Le traitement architectural du nouveau bâtiment devra être de qualité et il devra s'harmoniser aux bâtiments de l'Institut de cardiologie de Montréal, tout en évitant la monotonie des façades;
- c) L'accès au stationnement devra être localisé de manière à minimiser l'impact de la circulation des véhicules sur les bâtiments résidentiels et la garderie;
- d) Un aménagement ou un marquage au sol devra être proposé afin d'améliorer la sécurité des piétons transitant du stationnement à l'Institut de cardiologie de Montréal;
- e) En plus du talus planté du côté de la garderie et des propriétés résidentielles, des plantations devront être prévues en bordure de la façade faisant face au terrain du centre de réadaptation Marie-Enfant;
- f) Maximiser le verdissement au niveau du sol par l'aménagement d'un talus planté et la plantation de nouveaux arbres. Ce verdissement devra minimalement présenter le verdissement prévu aux plans en pièce jointe au dossier décisionnel;
- g) Les aménagements paysagers devront favoriser la variété et la qualité des plantations.

5 D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1203823005

CA20 26 0172

Donner avis de motion et présenter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », et dépose un projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1203823007

CA20 26 0173

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues, a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », (RCA-157), afin d'autoriser le jeu libre dans certaines rues.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1200284006

CA20 26 0174

Pour la demande d'usage conditionnel relative au bâtiment situé au 2900, boulevard Rosemont, remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande d'autorisation d'un usage conditionnel (article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution

relativement à la demande d'usage conditionnel « école d'enseignement spécialisé » pour le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 2900, boulevard Rosemont;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme quant à la présente demande d'usage conditionnel lors du vote tenu sur la plateforme « SLACK » du 23 au 31 mars 2020.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'un usage conditionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1204814001

CA20 26 0175

Pour la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 5290, 16^e Avenue, remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution relativement à la demande de dérogation mineure visant des dispositions relatives à une cour anglaise pour le bâtiment situé au 5290, 16^e Avenue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2020 quant à la présente demande de dérogation mineure.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1202614005

CA20 26 0176

Pour la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 292, rue Jean-Talon Est, remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à la demande (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution relativement à la demande de dérogation mineure visant des dispositions relatives à l'alignement des constructions pour le bâtiment situé au 292, rue Jean-Talon Est;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 juin 2020 quant à la présente demande de dérogation mineure.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'une dérogation mineure conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1205365004

CA20 26 0177

Pour la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant le bâtiment situé au 6545, rue Clark et autorisant l'atteinte d'une hauteur de 9 mètres et la construction d'un deuxième étage sans retrait, remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT que la situation pandémique actuelle empêche la tenue de toute séance conventionnelle du conseil d'arrondissement requise en vertu de la LAU, ce qui met indûment en veille le processus d'adoption d'une résolution relativement à la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorisant l'atteinte d'une hauteur de 9 mètres et la construction d'un deuxième étage sans retrait pour le bâtiment situé au 6545, rue Clark.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De poursuivre la procédure d'autorisation d'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1202614002

CA20 26 0178

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, que l'arrondissement poursuive jusqu'au 1^{er} novembre 2020 la gestion des aménagements temporaires sur les rues Beaubien, Masson, Rachel, l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Saint-Laurent, en vue de maintenir les mesures de distanciation physique associées à la COVID-19

CONSIDÉRANT les instructions du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) quant au maintien des aménagements sanitaires suivant la levée de l'état d'urgence;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Arrondissement de pouvoir intervenir rapidement pour assurer le maintien des directives de distanciation physique en fonction de ce qui est observé sur son territoire.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, la prise en charge jusqu'au 1^{er} novembre 2020 des aménagements temporaires sur les rues Beaubien, Masson et Rachel, l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Saint-Laurent, en vue de maintenir les mesures de distanciation physique associées à la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1202614006

CA20 26 0179

Approuver les plans en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279)* – Construire un bâtiment de trois étages, cinq logements et un espace commercial - Bâtiment situé au 2651, rue Beaubien Est - Demande de permis 3001498416

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 14 janvier 2020 et des modifications apportées par la suite aux plans;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation énoncés à l'article 674.10 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-279);

CONSIDÉRANT que le demandeur a apporté les modifications aux plans qui ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme, à l'exception de la demande visant le recul de la façade d'environ 1 m par rapport à la rue Beaubien Est;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme entraînerait une modification complète des plans et la reconfiguration des espaces intérieurs du bâtiment.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le permis de construction du nouveau bâtiment faisant l'objet de la demande de permis de construction 3001498416 à la condition d'ajouter une fenêtre au niveau du rez-de-chaussée sur le mur qui est perpendiculaire à la rue Beaubien.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1203823008

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 02.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 17 août 2020.